



Février 2019 - La lettre de l'État dans le Lot

Le Président de la République rencontre les maires d'Occitanie à Souillac



Le Chef de l'Etat était à Souillac, vendredi 18 janvier 2019 pour l'acte II du grand débat avec les élus d'Occitanie.

C'est devant un parterre de plus de 600 maires et élus d'Occitanie que le Président de la République a tenu sa deuxième rencontre dans le cadre du Grand débat national. Cette rencontre a débuté aux alentours de 15 h pour se terminer à 22 h. 7 h d'échanges, de questionnements, de pistes, de prise de positions. 7 h de débat républicains, démocratique.

A l'écoute des maires, le Président de la République a pris le temps de répondre à chacun, un à un, pour ne rien omettre des demandes, interpellations et propositions et ainsi nourrir le Grand débat national.

Avant cette grande rencontre, le Président de la République a effectué un passage au regroupement pédagogique intercommunal de Saint-Sozy où il a pu échanger avec les jeunes élèves et enseignants présents :

"Cette école rurale est exemplaire. J'observe que nous avons, dans le Lot, un taux d'encadrement du nombre d'élèves par enseignant qui figure parmi les meilleurs en France pour les départements ruraux. Le Lot est un modèle de ce point de vue là, il sait innover et démontre qu'en regroupant les classes de manière cohérente, on peut s'en sortir et avancer"

A la sortie de l'établissement, il a échangé avec quelques riverains avant de rejoindre la ville de Souillac où s'est déroulée la rencontre avec les élus.

M. Jérôme Filippini, préfet du Lot, a présenté ses vœux pour la nouvelle année



Le 11 janvier 2019, M. Jérôme Filippini, préfet du Lot, a présenté ses vœux pour la nouvelle année, à l'occasion d'une cérémonie, qui s'est tenue dans les salons de la préfecture, place Chapou.

Cela a été l'occasion d'inaugurer l'exposition Louvre-sur-Lot, qui retrace le parcours de milliers d'oeuvres d'art cachées dans le Lot, entre 1943 et 1945.

Ci-dessous, vous pouvez retrouver un extrait du discours qu'il a prononcé lors de cette cérémonie, à retrouver en intégralité sur le site internet des services de l'État dans le Lot.

[...]

C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille ce soir pour vous présenter des vœux très chaleureux et très sincères.

C'est un plaisir à plusieurs titres.

D'abord parce que ces vœux se tiennent à nouveau à Chapou, dans ce lieu où combien emblématique de l'histoire de Cahors et du Lot. Ancien palais épiscopal, siège des institutions publiques depuis la Révolution française, ce site incarne l'histoire politique et administrative du Lot depuis plus de deux siècles.

Il n'était plus, depuis dix ans, le siège du conseil départemental ; il est désormais plus que la préfecture. Ce sont en effet quatre services de l'État qui y sont réunis : tous les services de la préfecture, autrefois dispersés sur trois sites ; l'inspection d'académie ; l'unité départementale de la Direccte ; et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce bâtiment noteront avec intérêt que c'est une sorte de retour aux sources, puisqu'au début du XXème siècle encore, avant

le développement de ce qu'on appelle les « services techniques », c'était l'intégralité des services de l'État et du département qui se trouvaient ici rassemblés.

Nous réintégrons ce bâtiment après un chantier immobilier compliqué... Compliqué pour une série de raisons qu'il serait fastidieux d'énumérer ce soir. Je dirai simplement que les termites, les ravages du temps inéluctables dans un bâtiment aussi ancien et... quelques doses de mauvaise prévision ne nous ont pas facilité le travail !

Mais nous y sommes désormais, avec la satisfaction de marquer la présence des services publics au cœur de la ville chef-lieu, de créer pour nos collaborateurs des conditions de travail améliorées, et aussi d'apporter notre contribution à la vitalité du centre-ville et à son embellissement puisque le ravalement des façades, qui commence dans les prochains jours, viendra soutenir la rénovation du centre ancien auquel vous êtes, à juste titre, attentif, Monsieur le Maire.

La rénovation de Chapou, ça a été une sacrée bataille, et nous l'avons gagnée : merci à tous ceux qui y ont contribué.

[...]

Un guide de l'économie sociale et solidaire



L'ESS est aujourd'hui une réalité tangible. L'économie sociale et solidaire dans le Lot, ce sont des femmes et des hommes travaillant chaque jour au développement du territoire, à l'épanouissement des personnes, à l'invention de solutions collectives. Près de 7.700 lotoises et lotois, et 768 établissements employeurs soit 10,6 % des employeurs du département.

L'ESS est ainsi un champ économique novateur et en pleine expansion. Et le Lot occupe le 12^e rang au plan national pour sa part d'emplois en ESS dans l'emploi total.

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) d'Occitanie, en lien avec la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) d'Occitanie, a élaboré un guide de l'économie sociale et solidaire, à destination des ses acteurs et de toutes personnes souhaitant s'engager dans cette voie.

Pour télécharger le guide de l'économie sociale et solidaire, [cliquez ici](#)

Le Grand débat national est lancé depuis le 15 janvier



Le Grand débat a été lancé à l'initiative du gouvernement pour que tous les citoyens puissent s'exprimer sur leur vision de la société et les orientations qu'ils souhaitent voir être mises en place.

Comment participer au Grand débat national ?

Depuis le **15 janvier**, toute personne qui se sent concernée par le Grand débat national peut participer à cette consultation, partout en France. Tous les citoyens, associations, élus, entreprises, syndicats, etc. peuvent organiser ou participer au débat. Le grand débat national se tiendra **jusqu'au 15 mars 2019** et une synthèse sera réalisée en avril 2019.

- Vous pouvez organiser ou participer à des **réunions d'initiatives locales**, permettant de débattre lors de réunions publiques. Vous pouvez vous renseigner sur les réunions se tenant près de chez vous ou déclarer une réunion que vous organisez sur le site granddebat.fr.
- Vous pouvez donner votre avis aux **stands de proximité** installés dans des lieux de passage.
- Depuis le **21 janvier**, vous pourrez déposer vos **contributions** sur la [plateforme numérique](#) ou bien les envoyer par courrier à **Grand Débat National, BP 70.164, 75326 PARIS CEDEX 07**.
- Dès le **1er mars**, des Français tirés au sort, ainsi que des représentants de diverses parties prenantes pourront prendre part aux **conférences citoyennes régionales**.

De nombreux documents sont mis à disposition des organisateurs des débats pour faciliter leurs démarches :

- un **kit méthodologique**
- des **fiches de présentation des thèmes** mis au débat : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics.
- des fiches thématiques et des « **kits territoriaux** »

Un référent local pour le Grand débat national a été désigné en la personne de Jean-Paul Lacouture, directeur de cabinet du préfet du Lot.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler le numéro vert mis en place. Contactez le **0 800 97 11 11** ou bien rendez-vous sur granddebat.fr.

Pour plus d'informations sur l'organisation ou la tenue des débats dans le département, vous pouvez contacter le service communication à l'adresse courriel pref-communication@lot.gouv.fr, ou par téléphone au **05 65 23 10 60** ou au **05 65 23 10 61**.

Retrouvez toutes les informations sur le grand débat, ainsi que les documents à télécharger [ici](#).

Les 7 gestes à adopter pour un #HiverSansVirus



Saviez-vous que 2 personnes sur 10 ne se lavent pas les mains systématiquement après s'être rendues aux toilettes ? Et que seulement 42 % des personnes se couvrent la bouche avec le coude ou un tissu quand elles toussent ou éternuent ? C'est pourquoi, la Direction générale de la Santé, l'Assurance Maladie, Santé Publique France et les Agences régionales de Santé souhaitent rappeler les bons gestes à adopter pour un #HiverSansVirus.

- Quels sont les gestes « barrières » qui permettent de nous protéger contre les virus de l'hiver ?
- Quand et comment se laver les mains correctement ?
- Pourquoi faut-il éviter de se toucher le visage ?
- Que faire quand on est malade pour éviter de contaminer son entourage ?

Autant de questions qui trouveront des réponses tout au long de l'hiver à travers un dispositif de communication qui complète la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière pilotée par l'Assurance Maladie. Il comprend notamment la diffusion, sur les réseaux sociaux, d'une animation, d'infographies et de recommandations spécifiques sur les 7 gestes barrières:

- Geste 1 : se laver les mains à l'eau et au savon ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique ;
- Geste 2 : se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue ;
- Geste 3 : se moucher dans un mouchoir à usage unique ;
- Geste 4 : éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche ;

Et quand on est malade :

- Geste 5 : rester chez soi, limiter les sorties, contacter le médecin si besoin ;
- Geste 6 : limiter les contacts directs et indirects (via les objets) ;
- Geste 7 : porter un masque, notamment lorsqu'on est en contact avec des personnes fragiles.

Plus d'infos [ici](#).

54 suspensions administratives du permis de conduire en janvier 2019



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Janvier 2019 :





Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.